

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège Social Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre
1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 30 Août 2023, à 11h00 à l'usine de MSAKEN – Route de Kairouan Km13, à l'effet de délibérer sur :

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'Assemblée.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2022.
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2022.
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.
5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
6. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2022.
7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2022.
8. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2022.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2022.
10. Fixation des jetons de présence à allouer au Président du Conseil d'Administration, aux Administrateurs et de la rémunération des membres du CPAI au titre de l'exercice 2022.
11. Ratification de la cooptation d'un administrateur
12. Ratification de la nomination du Président du Conseil d'Administration

13. Approbation de la nomination d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires et des administrateurs indépendants.

14. Renouvellement partiel du conseil d'administration conformément à l'article 19 des statuts.

15. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs, le Président et le Directeur Général dans d'autres sociétés.

16. Désignation des commissaires aux comptes.

17. Pouvoirs pour les formalités.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Août 2023.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2022 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2022, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des jetons de présence pour l'ensemble de sa contribution au titre de l'exercice 2022, dont le montant net global est fixé à Dinars

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2022 des jetons de présence à hauteur de Dinars net par séance avec un maximum de Dinars net par an

pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de dinars net par réunion avec un maximum dedinars net par an, pour chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne.

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des résultats bénéficiaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, soit 11 020 046.823Dinars.

Elle décide leur affectation comme suit :

-
-

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2022, approuve ces états financiers tels qu'ils lui été présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la Cooptation par le Conseil d'Administration du 25/12/2022 de Mr Montacer DRIDI en qualité d'administrateur en remplacement du feu Abdelkader DRIDI, et ce, moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022 ainsi que sa nomination en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Cette résolution soumise au vote est adoptée àdes actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination par l'assemblée élective du 15/12/2022 de Mr Hassen BEDHIEF en qualité d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires, et ce, moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Onzième résolution :

En application des dispositions de l'article 19 des statuts relatif au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration du mandat de Mr Montassar DRIDI.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Mr Montassar DRIDI en qualité d'administrateur dont le mandat prend fin à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration des mandats des administrateurs indépendants, Messieurs Ferid LARBI et Maher BEN AISSA et approuve la décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 1er juin 2023 portant désignation de Mr Maher

Ben AISSA et Mme Saida HACHICHA administrateurs indépendants dont les mandats expirent à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

De ce fait, le Conseil d'Administration se trouve composé des administrateurs suivants :

- Mr. Montassar DRIDI
- AFRICA HLDING représentée par Mr Mehdi DRIDI
- Mr. Khemiss BABA
- Mr. Faouzi SKHIRI
- Mr. Mohamed Ali CHEKIR
- Mr. Habib BENHADJ KOUIDER
- Mr. Hassen BEDHIEF représentant des actionnaires minoritaires
- Mr. Maher Ben AISSA administrateur indépendant
- Mme Saida HACHICHA Administrateur indépendant

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par les Administrateurs de la STIP :

- Mr Montacer DRIDI : Président
Administrateur et Directeur Général de la SOMACOP
Président Directeur Général d'AFRICA HOLDING
Gérant de la SOMACOP Plus
- Mr Mehdi DRIDI
Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SOMACOP
- Mr Mohamed Ali CHEKIR
Gérant du cabinet Conseil et études stratégiques.
- Mr Faouzi SKHIRI
Administrateur à la SOMACOP
- Mr Khemiss BABA
Directeur Général de la STIP
Administrateur à la SOMACOP
- Mr Habib BENHADJ KOUIDER
Administrateur indépendant à SOMOCER
Administrateur indépendant à SANIMED
Administrateur indépendant à la Société Tunisienne d'automobile
Président du Conseil d'Administration de Dido capital partner (non cotée)
- Mr Habib BEDHIEF
Gérant du cabinet HBM Solutions

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Quatorzième résolution :

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la décision du Conseil d'Administration et nomme le cabinet Madame NEJIBA CHOUK représenté par Mme Nejiba CHOUK et le cabinet KPMG représenté par Mr Hassen BOUAITA comme co-commissaires aux comptes de la STIP pour une période de trois ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2025.

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

Quinzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou à son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée des actionnaires présents ou représentés.